



Transition énergétique et croissance verte, c'est bien parti pour Poitou-Charentes

jeudi 26 novembre 2015, par [lpe](#)

Chronique d'Alain Juillard (Consultant - Vice-président régional DCF Poitou-Charentes - Membre du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Niort)

Avec la [COP21](#), convention-cadre des Nations à Paris du 30 novembre au 11 décembre prochain sur les changements climatiques, rendez-vous mondial maintenu malgré les attentats tragiques du 13 novembre à Paris, nous sommes tous invités à une prise de conscience, à nous projeter dans l'avenir, les enjeux ne manquant pas pour nos générations futures.

Rappelons que l'objectif COP21 est d'obtenir un engagement pour tous les pays des Nations Unies de limitation de la hausse de la température mondiale à 2° Celsius, par les émissions de gaz à effet de serre (CO2).

En France, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte s'inscrit dans le cadre des objectifs de la COP21. Initiée par Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie (Présidente de la région Poitou-Charentes de 2004 à 2014), et promulguée le 17 août 2015, l'application de la loi devrait marquer un vrai virage écologique en ramenant la consommation d'énergie nucléaire de 75 % à 50 % en 2025 et en permettant aux énergies renouvelables d'atteindre 32 % en 2032.

Soulignons les 5 grands axes de cette loi se traduisant par 20 actions immédiates (voir www.developpement-durable.gouv.fr) :

- rendre les bâtiments et logements économes en énergie [1] (possibilité de crédit d'impôt allant jusqu'à 30 % des dépenses).
- prioriser les transports propres.
- promouvoir l'économie circulaire (transformer les déchets d'aujourd'hui en matériaux de demain).
- développer les énergies renouvelables.
- limiter la précarité énergétique.

Le Poitou-Charentes, une région d'expérimentation des applications de la loi sur la transition énergétique.

Depuis plusieurs années, la région Poitou-Charentes s'est distinguée en anticipant ces évolutions avec des aides notamment financières tant aux particuliers qu'aux collectivités, associations et entreprises et en devenant même un exemple pour d'autres structures, telle la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais) avec sa plateforme de rénovation énergétique (ACT'E) qui accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation.

Et de nombreuses réussites illustrent cette recherche de l'excellence environnementale.

Citons par exemple dans chacun des départements du Poitou-Charentes :

- le salon de la Croissance Verte et Eco-industries d'Angoulême, centre de gravité de la Grande Région, (les 3 et 4 novembre 2015), labélisé COP21,
- le grand projet technopolitain Atlantech, 25 hectares d'activités "zéro carbone" à Lagord (17),

- l'Eco quartier des Montgeorges à Poitiers,
- les entreprises Libner à Saint-Maixent-l'École (exposition prévue au Bourget du véhicule électrique BIL lors de la COP21), Camif.fr, Maif (déjà engagée dans la transition sociétale, l'économie collaborative et écologique) à Niort.

Demain la Grande Région en marche vers la transition énergétique

Le compte à rebours est lancé et dans quelques semaines la Grande Région sera une réalité ; les 3 régions (l'Aquitaine, le Limousin, le Poitou-Charentes) ont déjà défini une stratégie commune avec l'adoption de Schémas régionaux climat énergie visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Et la nouvelle Grande Région pourrait accompagner les entreprises innovantes avec un fond d'investissement en faveur de la transition énergétique et des appels à projets régionaux.

La réussite de tels programmes résultera non seulement des acteurs économiques et politiques mais également de la nécessaire mobilisation de la société civile [2] en associant les citoyens pour modifier les habitudes, les modes de production et de consommation.

La région Poitou-Charentes a fait de l'excellence environnementale et de l'écologie positive une ambition pour son territoire créatrice de richesse et d'emploi (15 % de la croissance étant liés à la croissance verte).

Gageons qu'elle entraîne dès le 1er janvier 2016 la Grande région dans son sillage vertueux.

Qu'en pensez-vous ?

Alain Juillard

Consultant - Vice-président régional DCF Poitou-Charentes - Membre du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de Niort

Contact : alainjuillard@wanadoo.fr

Notes

[1] [Voir le dossier Rénovation Énergétique le Petit Economiste N°32 Automne 2015](#)

[2] Voir déclaration des CESER de Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine du 25 septembre 2015.

www.ceser.poitou-charentes